

CONSEIL DU 28 MAI 2008

➤ ORGANISATION DES EMPLOIS

Un CDD arrive à échéance le 30 juin 2008 au service Ecole et cantine-garderie.

Afin d'assurer dans de bonnes conditions la rentrée scolaire de septembre, le conseil décide d'établir un nouveau CDD pour une durée de six mois (jusqu'au 31/12/2008).

➤ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Après vérification des documents justificatifs demandés, le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

ADMR Cambon Cunac	504 €
Comité d'animation de Cunac	2000 €
Loisirs créatifs cunacois	214 €
Basket club Cunac Lescure	214 €
Union sportive cunacoise section danse	214 €
Union sportive cunacoise section foot	214 €
Association l'île aux enfants	214 €
Foyer socio éducatif Collège Saut de Sabo	214 €
Foyer laïque d'éducation permanente	504 €
Association contrôleurs de manifestations sportives	214 €

Le cas des autres associations sera examiné dès réception des documents justificatifs demandés.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ANIMATION DE CUNAC (CAC)

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 136 € au CAC au titre du remboursement des frais engagés par celui-ci pour l'organisation du marché de printemps du 27 avril 2008.

➤ LOYER DU LOCAL COMMERCIAL PLACE DU MAIL

La facturation des loyers était interrompue depuis le sinistre incendie d'avril 2006.

Le local bar a été remis en état d'exploitation le 1^{er} février 2007 et le local épicerie a été remis à disposition le 17 avril 2008.

Le conseil décide de remettre en vigueur la facturation des loyers à compter du 1^{er} mai 2008 pour un montant trimestriel de 504 €.

➤ CONVENTION SITOMA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'ALBIGEOIS)

Le SITOMA produit du compost végétal de qualité sur le site de Ranteil.

Afin de favoriser la distribution de ce compost, le SITOMA propose aux professionnels un rabais de 50% sur le prix public.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le SITOMA une convention de reprise de compost afin de subvenir aux besoins de la commune pour ses aménagements paysagers.

➤ DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

La CLECT, commission de la C2A, doit donner un avis lors de chaque transfert de charges des communes vers la C2A afin de permettre au conseil communautaire d'ajuster les attributions de compensation aux communes.

Le Conseil désigne Chantal BLANC comme représentante de la commune de Cunac à la CLECT.

➤ VOIRIE 2008

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation des travaux de voirie 2008 (Route de Saint-Juéry ainsi que signalisation).

Le montant sollicité sera de 28234 € correspondant à 40% du montant HT des travaux prévus.

➤ RENTREE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur le Maire expose au Conseil les prévisions des effectifs scolaires pour la prochaine rentrée. Ces effectifs sont en forte progression et l'ouverture d'une classe supplémentaire pourrait être décidée le jour de la rentrée.

Considérant que la tendance continuera à la hausse les années à venir et soucieux de préserver la qualité de l'enseignement et le développement de l'école communale, le conseil municipal décide de s'engager à mettre tout en œuvre afin de mettre à disposition les moyens nécessaires pour une septième classe à la rentrée 2008/2009 même s'il doit s'agir dans un premier temps de solutions provisoires.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Evolution du journal de la C2A « Grand Albigeois » :** une commission communautaire ad'hoc va être créée afin de faire évoluer la formule actuelle de ce journal tant sur le fond que sur la forme.

➔ **Rapport annuel sur la qualité de l'eau :** Alain GRIMAL expose au Conseil le rapport annuel de VEOLIA Eau, délégataire du SIAH du Dadou. Voici les principaux chiffres qui caractérisent l'activité de ce syndicat :

- 52417 habitants desservis, 17713 clients et 16641 branchements d'eau potable
- 1822 km de réseau
- 111 litres de consommation moyenne par jour par habitant
- quantité d'eau perdue par jour par kilomètre de réseau : 1,78 m³
- 56 communes desservies
- 78 contrôles bactériologiques et 32 contrôles physicochimiques dans l'année
- Conclusion de la DDASS :
 - Dureté : Eau très peu calcaire
 - Nitrates : valeurs conformes à la norme
 - Pesticides : pas de dépassement de la norme
 - Paramètres microbiologiques : eau de bonne qualité
- Orientations pour l'avenir :
 - Construction d'un évacuateur de crues sur le barrage de Rassisse qui permettra d'augmenter la capacité du barrage.
 - Construction d'une usine de production et stockage à Teillet.